



République Française  
Département SEINE ET MARNE  
Commune de Bourron Marlotte

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	23

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le : 11/12/2024

Et

Publication ou notification du :

11/12/2024

L'an 2024, le 10 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 27/11/2024 et affichés à la porte de la Mairie le 27/11/2024.

**Présents** : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. BALOUZAT Alain à Mme PACTON Stéphanie, M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, M. DE FARIA CASTRO Custodio à M. HAGARD Stéphane, Mme DUWEZ Nathalie à Mme CERCEAU Christelle, M. KECK Frédéric à Mme LOTT Myriam, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme MOURICHON Véronique

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme PACTON Stéphanie

### C2024\_45 – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire précise que la décision modificative n°1 est présentée conformément aux dispositions de l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle a pour objectif d'ajuster, d'une part, les prévisions inscrites au budget primitif et d'inscrire, d'autre part, les nouveaux besoins qui peuvent apparaître au cours de l'année et qui nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Cette décision modificative n°1 au budget primitif 2024 porte donc :

- I. Il est rappelé que la liste d'admission en non-valeurs présentée par le Service de Gestion Comptable n'avait pas été reprise dans sa totalité, notamment pour la dette de l'URSSAF. En effet, après avoir étudié le dossier, il s'avère que deux annulations-réductions ont été émises à tort car la dette a été bien été sodée. Il y a donc lieu d'émettre un mandat pour annuler ces écritures et de prévoir les crédits nécessaires.
- II. Il s'avère que la remise qui était appliquée sur le contrat initial des logiciels Berger Levrault est très nettement inférieure (15% au lieu de 30%). Les prévisions ne sont pas suffisantes, il y a donc lieu de prévoir les crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** à l'unanimité, la décision modificative n°1, qui s'articule comme suit :



.../... (suite de la délibération n°C2024\_45)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615231 : Entretien et réparations sur voiries	655,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>655,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	655,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>	<b>0,00 €</b>	<b>655,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>655,00 €</b>	<b>655,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2152 : Installations de voirie	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 400,00 €</b>	<b>1 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,  
**Stéphanie PACTON**

A Bourron-Marlotte, le 11/12/2024



Le Maire,  
**Vitor VALENTE**